

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2025_17

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 030-213000201-20250331-D2025_17-CC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	17

Date de la convocation :
18/03/2025

Date de l'affichage :
18/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 31 mars à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Christian Carteyrade Sylvie Devassine, Isabelle Dos Reis, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Elodie Dolhadille Jansen, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Françoise Turribio.

Procurations :

Monsieur Tricou Sébastien donne procuration à Madame Kati Moulet,
Monsieur Daniel Weyh donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu,
Madame Isabelle Pinon donne procuration à Madame Françoise Turribio
Madame Karine Noguéra donne procuration à Madame Sylvie Devassine

Absents excusés : Messieurs Pierre Philippe Carpentier et Alain Courtois

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Fabian Herrero

Délibération n°D2025_17 : Attribution des lots du marché de travaux de rénovation énergétique et acoustique de la salle multi-activités « Le hangar »

Monsieur le Maire expose :

La procédure de consultation des entreprises pour l'attribution des lots du marché de travaux de rénovation énergétique et acoustique de la salle multi-activités « Le hangar » a pris fin au 11 mars 2025.

Pour les lots 3, 5, 6 et 8, les entreprises ayant soumissionnées ont reçu un courrier leur permettant de compléter leur offre le 17 mars 2025 avec remise des réponses au 20 mars 2025.

L'analyse des offres pour l'attribution des lots du marché a permis un classement des propositions commerciales en fonction des critères de prix et de valeur technique, tels qu'annoncé dans le règlement de la consultation.

La commission d'analyse des offres a décidé de ne retenir pour base d'analyse aucunes des Prestations supplémentaires Exceptionnelles (PSE).

LOT 6 : Electricité
PSE 1 : Non retenue
PSE 2 : Non retenue

Les membres de la commission ad hoc réunies pour l'analyse des offres les 17 et 21 mars 2025 proposent de retenir les entreprises suivantes :

Désignation des lots	Montant de l'offre en euros HT	Montant de l'offre en euros TTC	
1- Démolition - Gros œuvre	53 477.65	64 173.18	HBM Maçonnerie : 67 rue Joe Dassin 34080 Montpellier
2- Menuiseries extérieurs	21 400.00	25 680.00	VERALIA : 76 Allée Louis Blériot – Zac de Tec – 30320 Marguerittes
3- Charpente Couverture Bois	211 125.00	253 350.00	STRUCTURES BOIS COUVERTURE : Rue du Puit du Marin – 34 920 LE CRES
4- Serrurerie	11 340.00	13 608.00	Métallerie CROS David : Route de Lodève 12360 Fayet
5- Chauffage - Climatisation et Ventilation	45 001.50	54 001.50	Entreprise AGNIEL : 91 Avenue du Pin d'Alep 30100 ALES
6- Electricité	20 500.00	24 600.00	Entreprise AGNIEL : 91 Avenue du Pin d'Alep 30100 ALES
7- Revêtement de mur	6 288.32	7 545.98	JZ Bat : 348 RUE DE L'ARTISANAT 34400 LUNEL
8- Revêtements de façade	39 000.00	46 800.00	SARL FACADES CHAARANE : 620, avenue côté soleil – ZAC CÔTE SOLEIL – 30 600 VAUVERT
TOTAL en euros	408 132.47	489 758.96	

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé,

Après examen et après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

➤ **APPROUVER** la consultation et l'attribution de chacun des lots du marché de travaux de **renovation énergétique et acoustique de la salle multi-activités « Le hangar »**, comme détaillés ci-dessus ;

➤ **AUTORISER** Monsieur le maire pour le compte de la commune de Aubord, à signer en tant que de besoin, les marchés de travaux des lots, et les avenants éventuels en conformité avec la législation, et de signer tous documents afférents à la présente délibération.

➤ **DIT** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget 2025.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
André BRUNDU

